**²**

**Compte rendu des instances du 17 juin 2025**

***Présents :***

***Membres du conseil d’exploitation*** :

* ***Laura SIEFERT***
* ***Christian MASNADA***
* ***Vincent COMPARAT***
* ***Pierre Louis DOUCET***
* ***Marie Jeanne EYMERY***
* ***Raymond AVRILLIER***
* ***Philippe DUBOIS***
* ***Gilles STRAPPAZZON***
* ***Jean SOULES***
* ***Michel ESTEVES***
* ***Hakim SABRI***

***Comité des usagers :***

* ***Jean François MARTIN***
* ***Michèle RAGACHE***
* ***Gilles KUNTZ***
* ***Anne Cécile FOUVET***
* ***Jacky ROY***
* ***Eric DUMAS***
* ***Alain BERNARD***

**Service de la Métropole :**

* ***Nicolas PERRIN***
* ***Nicolas LESUR***
* ***Carlos RIVIERE***
* ***Arnaud TEINTURIER***
* ***Guillaume DUMERY***
* ***Marie Pierre BARTHOLLET***
* ***Michèle FAVRE-BUISSON***

***Intervenants extérieurs : Marilyne LONGO du groupe Malakoff Humanis et Simon GODEFROY pour le cabinet CITEXA***

***Présentation de Mme la Vice-Présidente et des membres présents***

***Approbation du compte rendu du 13 mai 2025 :***

***Monsieur Avrillier souhaite modifier les commentaires suivants :***

*Monsieur Avrillier proteste contre la présentation des budgets eau et assainissement sous forme de budgets « verts ». Il demande l’origine des critères de classement. Il souhaite consigner dans le compte rendu l’aspect réducteur et anormal de ces critères. Il est incohérent de ne pas valoriser toutes les actions d’entretien renouvellement qui sont les principales politiques patrimoniales.*

*Les approbations ont lieu* ***avec réserve*** *sur la lecture par budget « dit » climat*.

Monsieur Avrillier ne proteste pas contre les présentations sous forme de budgets verts mais contre les critères gouvernementaux utilisés pour présenter des budgets intitulés comme « verts ». La politique d’entretien renouvellement qui est très importante est classée comme étant anti « vert » alors qu’elle est la principale politique écologique et patrimoniale de notre service.

Il demande également la transmission de document définissant et justifiant le recours à ces critères.

Mme Siefert précise que le service finances viendra lors des instances de septembre apporter quelques éclairages sur ces critères et la méthode.

Mme Barthollet ajoute que la lecture faite cette année selon un seul critère pourra être complétée l’an prochain par d’autres critères qui viendront diminuer le caractère défavorable du budget considéré sous l’angle du climat.

Mme Siefert complète les propos en expliquant que le prochain prisme de lecture des budgets pourrait être celui de la préservation de la ressource, et, dans ce cas, nos budgets seraient valorisés et intégralement « verts ».

**Délibérations eau et assainissement :**

* Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable de Grenoble Alpes Métropole

Monsieur Perrin souhaite remercier l’ensemble des collègues qui ont travaillé sur les rédactions des 2 RPQS qui évoluent chaque année en fonction des retours et commentaires des élus et membres des instances.

Monsieur Comparat demande s’il existe une relation entre travaux et ancienneté des canalisations.

Monsieur Perrin répond qu’il s’agit de travaux suite à des fuites et qu’il n’y a pas toujours de corrélation avec la vétusté des équipements.

Monsieur Rivière ajoute qu’il existe une relative incertitude sur les périodes de pose. L’analyse période de pose/analyse résiduelle est prévue dans la feuille de route gestion patrimoniale 2025-2026.

Mme Barthollet indique que parmi les trois nouvelles taxes de l’Agence de l’Eau, la taxe consommation d’eau potable sera collectée et reversée par la SPL EDGA et non par la Métropole. Les redevances performances des réseaux d’eau et d’assainissement seront quant-à-elle encaissées et versées à l’agence par la Métropole.

Monsieur Avrillier félicite les services pour la qualité des rapports annuels, qui tiennent compte des remarques des années précédentes. La question du patrimoine et la gestion du service public sont au cœur du service public d’eau et d’assainissement. L’eau n’est pas qu’un enjeu économique, elle est un vecteur social et sanitaire et, à ces titres, sa gestion doit demeurer publique et qualifiée d’intérêt général.

Quelques remarques :

* Revoir les doublons (page 6) // attention à ne pas citer d’opérateurs privés (p15), organigramme non nominatif est manquant, employer d’autres termes que « focus » ou « zoom »,
* Il remarque la transparence à l’égard des accidents de travail et l’attention accordée à ce sujet,
* La carte de présentation indique les puits des champs captants en rive droite du Drac (du côté de la nappe polluée), ce qui est une erreur,
* Attention à ne pas oublier l’étape du pompage (en amont de l’adduction et du stockage) lors de la présentation de la production d’eau potable,
* Indiquer le prix de l’eau dans le cadre de la politique sociale (remplacer le terme allocation par politique),
* Partie gestion financière : il faut mentionner le fait d’avoir un budget annexe et les particularités que cela engage,
* Expliquer le terme « durée d’extinction de la dette à 10 ans » et employer plutôt le terme capacité active de désendettement,
* Mentionner le caractère obligatoire du conseil d’exploitation.

VOTE : Le conseil d’exploitation PREND ACTE du rapport

* Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement de Grenoble Alpes Métropole

Monsieur Avrillier note une incohérence concernant le taux de fréquence (page 23).

Monsieur Roy demande qu’en est-il du taux de réseaux unitaires/séparatif.

Monsieur Rivière rappelle qu’il a été d’usage pendant des années de privilégier la mise en séparatif (eaux usées/eaux pluviales). Dans les années 90 il a été démontré que les rejets urbains des eaux de pluie comportaient des pollutions et qu’il serait judicieux que le 1er flot d’orage arrive en station d’épuration. Avant 1989 et la station d’épuration d’Aquapole, il était conseillé à ceux qui pompaient dans la nappe de rejeter dans les collecteurs unitaires pour diluer le rejet et impacter dans une moindre mesure les rejets en Isère. A ce jour, il est impossible de savoir si la mise en séparatif est plus judicieuse que les réseaux unitaires.

Monsieur Doucet ajoute que l’encombrement du sous-sol en milieu urbain ne permet pas d’ajouter des réseaux. Les réseaux unitaires, de par leur dimensionnement, permettent aussi un stockage plus important lors de crues et peuvent servir de « casiers d’inondation ». Enfin il rappelle combien il est ardu de procéder au curage des réseaux.

Monsieur Avrillier demande quels impacts les crues ont sur l’assainissement, le changement climatique a-t-il une incidence sur les flux d’eau reçus à Aquapole ?

Monsieur Lesur reviendra de façon plus détaillée sur le sujet lors d’un prochain conseil.

Monsieur Rivière rappelle les principes établis à ce sujet : déconnecter les réseaux, agir à la source et ne pas surdimensionner les réseaux pour prendre en compte les évènements intenses.

Monsieur Avrillier demande qu’il soit bien ajouté que la norme 45001 est la norme Santé et Sécurité.

Monsieur Lesur annonce que les financements du Département concernant des aides pour la réhabilitation d’installations d’assainissement non collectif existantes vont s’arrêter faute de fonds.

Concernant les tarifs, Monsieur Lesur rappelle que, depuis 2019, les tarifs assainissement n’ont augmenté qu’une seule fois (3,75% en 2023).

Monsieur Avrillier souhaite que ce type d’information soit écrit dans le RPQS.

Monsieur Dumas demande si, lorsque la station est en surcapacité, l’eau est rejetée dans l’Isère ?

Monsieur Rivière répond qu’il n’y a pas de rejets d’eaux usées directement dans le milieu naturel hors de temps de pluie. Les déversoirs d’orage font office de barrage. Une étude d’actualisation de l’impact des rejets sur le milieu récepteur sera menée dans les prochains mois. La dernière en date avait montré de nombreuses incertitudes quant aux impacts des rejets urbains en Isère par temps de pluie.

Monsieur Avrillier remarque la qualité des rapports présentés. Le respect du service aux usagers est notable et remarquable. Il souhaite que les synthèses des rapports soit diffusées à l’ensemble du personnel.

Le conseil d’exploitation PREND ACTE du rapport

* Convention de fourniture d’eau par Saint Marcellin Vercors Isère communauté à Grenoble Alpes Métropole

Après débats

VOTE : UNANIMITÉ

* Contrat de concession de travaux et de valorisation du biogaz d'Aquapole conclu avec le groupement GER EnER-Degrémont Service: rapport annuel 2024

Monsieur Avrillier demande la mention systématique des RCS des entreprises et organismes avec lesquels la Métropole contracte.

Après débats

VOTE : UNANIMITÉ

**Délibérations administration générale, ressources humaines et patrimoine :**

* Transfert de propriété à Grenoble-Alpes Métropole des assiettes foncières de deux réservoirs d'eau potable et de deux stations de pompage des eaux usées, situés sur la commune de Veurey-Voroize

Après échanges

VOTE : UNANIMITÉ

* Transfert de propriété à Grenoble-Alpes Métropole des assiettes foncières d'un réservoir et d'un surpresseur d'eau potable et de trois stations de relevage des eaux usées, situés sur la commune de Le Fontanil-Cornillon

Monsieur Teinturier indique qu’un réservoir ne sera pas transféré car la parcelle relève du régime forestier : une convention tripartite sera signée entre la Métropole, la ville et l’ONF.

Mme Siefert demande qu’il soit mentionné que la propriété de cette parcelle est communale.

Monsieur Avrillier aimerait qu’une vue aérienne des parcelles soit transmise systématiquement pour l’étude des dossiers en amont des instances.

VOTE : UNANIMITÉ

* SPL Eaux de Grenoble Alpes - Acquisition d'actions par Grenoble Alpes Métropole

Monsieur Avrillier demande si ceci a une incidence sur les recherches par la SPL de nouveaux partenaires et prestations ?

Monsieur Perrin répond qu’il n’y en a aucune.

Monsieur Avrillier demande la nouvelle répartition du capital.

Monsieur Perrin répond qu’une seconde salve d’acquisitions aura lieu dans quelques mois.

La répartition du capital de la SPL EDGA est la suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Actionnaires** | **% détenus** | **Nombre d’actions** | **Capital en €** |
| **GRENOBLE ALPES METROPOLE** | **67,26 %** | **474 556** | ‘4 057 454 |
| GRENOBLE | 20,18 % | 142 416 | 1 217 657 |
| CC LE GRESIVAUDAN | 12,48 % | 88 035 | 752 699 |
| AUTRES ACTIONNAIRES | 0,08 % | 593 | 5 070 |
| **TOTAL** | **100,00 %** | **705 600** | **6 032 880** |

VOTE : UNANIMITE

**Points d’information :**

* Enquête qualité et santé au travail (Malakoff)

Pour répondre à une question de Monsieur Avrillier, Mme Longo répond que le questionnaire était anonyme.

Monsieur Perrin ajoute que, pour avoir une représentation globale du département de l’eau, les agents du secteur public ont été associés aux salariés.

Monsieur Dumas trouve que le taux de participation est assez faible.

Monsieur Perrin rappelle que certains collègues, notamment techniques, se connectent peu à l’outil informatique.

Cette enquête a permis de mesurer plus spécifiquement les impacts des derniers changements intervenus dans l’organisation du département de l’eau et, si nécessaire, initier des mesures d’accompagnement.

Dans cette même dynamique un travail a été mené avec le service communication pour publier chaque trimestre un bulletin d’information interne au sein du département de l’eau pour diffuser les informations et actualités des services.

Monsieur Avrillier demande la transmission du questionnaire avec les réponses, l’avis du CSE à ce sujet.

* Campagne de communication sur la qualité de l’eau

Campagne qui vise à restaurer la confiance en la qualité de l’eau du robinet auprès des usagers.

Monsieur Roy demande une communication préalable sur les caractéristiques de l’eau distribuée (dureté etc.).

Monsieur Perrin indique que les données sont sur les sites internet de la Métropole. Il rappelle que les caractéristiques varient en fonction des sources et par conséquent d’une commune à l’autre.

Madame Ragache et Monsieur Roy jugent certains arguments de communication peu convaincants.

Monsieur Avrillier déplore la mise en place d’une campagne de communication alors qu’il est demandé un travail d’information de service public vers les usagers. Il aurait été souhaitable d’informer sur l’origine de l’eau qui arrive au robinet. Il prend acte que la campagne est lancée et que le sujet est présenté à titre informatif uniquement.

Mme Siefert demande de dissocier la campagne de communication, réalisée par des professionnels, de l’information aux usagers qui peut parfaitement se faire en parallèle. Elle rappelle que les membres des instances sont des « experts » du domaine et, à ce titre, peu représentatifs du grand public.

Monsieur Esteves demande si l’aspect économique de la consommation d’eau du robinet est développé par ailleurs ?

Mme Siefert indique que la commande portait sur la qualité et non le prix.

Mme Ragache approuve la démarche de faire collaborer à cette campagne les pharmacies.

Monsieur Martin demande pourquoi n’avoir choisi que le Dauphiné Libéré pour la campagne, la presse locale aurait été un excellent support.

Monsieur Perrin rappelle que la campagne durera un mois et qu’il était difficile de l’harmoniser avec les calendriers de publications locales.

Monsieur Dumas remercie le service communication pour le travail effectué. Il remarque la difficulté de ces missions clivantes souvent et génératrices de débats parfois virulents.

* Bilan du dispositif de tarification sociale de l’eau

Monsieur Avrillier rappelle qu’une partie des usagers du service de l’eau ne sont pas abonnés (compteurs collectifs de bailleurs ou copropriété) et par conséquent tous les allocataires de la CAF ne sont pas des abonnés au service de l’eau.

Monsieur Perrin rappelle que l’extension de l’aide aux foyers de 1 personne fait suite à une demande des membres des instances.

Monsieur Martin remarque que cette aide se fait au détriment des foyers de 2 personnes et plus.

Monsieur Godefroy explique que la Métropole a fait le choix d’aider les foyers qui ne bénéficient pas ou peu d’aides comme le RSA et la prime d’activité. Il a été décidé d’identifier les ménages les plus modestes et leur verser une aide un peu plus conséquente.

Messieurs Martin et Esteves suggèrent de décaler le versement de 6 mois afin de limiter le nombre de NPAI.

Monsieur Perrin indique que le dispositif de Grenoble Alpes Métropole a été salué pour son faible coût de fonctionnement au regard des sommes versées. L’objectif premier est de faire en sorte que l’eau ne soit pas un problème de plus pour les personnes fragiles.

Il est proposé de croiser les données CAF et les données de l’abonné eau.

Monsieur Perrin répond qu’il est interdit, sauf demande expresse auprès de la personne concernée, de se servir des fichiers mis à notre disposition dans un but autre que celui de la convention CAF. En l’état, les services de la Métropole travaillent sur des fichiers qui ne contiennent pas toutes les données.

Monsieur Avrillier demande de bien différencier et identifier :

* Les usagers du service public : tout un chacun
* Les abonnés ayant un compteur individuel : identifiés par le service abonné potentiellement allocataire abonné / abonné direct
* Les abonnés ayant un compteur collectif : inconnus du service abonné / potentiellement allocataire usager

Les allocataires CAF relèvent de ces trois paramètres. Il faudrait impérativement arriver à cibler les allocataires qui ne possèdent pas de contrat d’abonnement mais qui seraient susceptible d’être éligibles au dispositif d’allocation. Il trouve dommage de ne pas voir de pistes en ce sens.

Il est proposé de continuer les dispositifs tels quels.

Monsieur Avrillier rappelle qu’il désapprouve l’utilisation des budgets annexes à des fins sociales. Ce ne sont pas les usagers de l’eau qui doivent participer aux efforts communs mais les contribuables via le budget principal.

* Points complémentaires à la demande des membres du conseil d’exploitation des régies :

Mme Siefert indique que, si des membres des instances ont des questions, qu’ils n’hésitent pas à lui transmettre pour retour en conseil d’exploitation ou comité des usagers.

* + Devenir de l'alimentation en eau potable de la plateforme chimique de Pont de Claix et son traitement des eaux usées, avec la réduction des entreprises et des activités.

Monsieur Perrin indique qu’il va y avoir une grosse diminution des volumes pompés.

Monsieur Avrillier demande ce qui est mis en place pour assurer la sécurité des installations de nos réseaux et qui porte la responsabilité en cas d’accident ?

Monsieur Riviere indique que la proximité de nos réseaux à proximité des installations Vencorex a été signalée à l’administrateur judiciaire de l’entreprise.

* + Devenir et responsabilité de la continuité de gestion des pompages de la nappe sous la plateforme chimique de Jarrie en protection de la nappe 371, en cas de défaillance partielle ou totale des exploitants de la plateforme.

Monsieur Perrin confirme que la partie sud de la plateforme va fermer. Quel que soit la configuration du site, la barrière hydraulique sera maintenue. Arkema restera propriétaire des terrains et devra respecter ses obligations règlementaires dont le confinement hydraulique fait partie. Information confirmée par la DREA.

Monsieur Avrillier demande que tout soit formalisé par écrit.

* + Point sur les décisions concernant les travaux de réfection de la conduite de distribution d’eau potable sur l'avenue Jeanne d'Arc à Grenoble

Une des 2 canalisations sera abandonnée au profit du service espaces verts qui souhaite végétaliser à cet endroit. Une reprise de branchements était prévue. Toutefois une fuite sur un branchement début mars 2025 a initié le changement de la canalisation. Un suivi des travaux sera fait lors des prochaines instances.

Monsieur Doucet indique que les habitants de Chasse Barbier ont signalé une recrudescence des rodéos mécaniques.